



Existe-t-il un moyen efficace de réduire les nuisances tabagiques ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 27 août 2004

Je travaille en bureau individuel mais dans un environnement de fumeurs (dans les bureaux à côté).

Indirectement je récupère donc les odeurs et, dans la mesure où je suis sensible des bronches, je ressens des picotements. Mes collègues font de réels efforts pour réduire, mais on n'en est pas encore à zéro cigarette.

Il est normal que je montre également de la compréhension à leur égard. Ma question : A votre connaissance, existe-t-il un moyen (à peu près efficace) de réduire les nuisances ?

On m'a parlé de « boîte absorbante d'odeurs de tabac » vendues dans les drogueries et de systèmes de diffusion d'ions négatifs. Qu'en pensez vous ?

Merci d'avance de me donner votre avis.

Réponse :

Le seul moyen efficace est de canaliser les fumées , celles qui sortent de la bouche et celles qui sortent de la cigarette sans être inhalées, puis de les évacuer vers l'extérieur. Cela n'est possible qu'en installant dans chaque espace réservé aux fumeurs un système autonome d'extraction d'air dont le débit est déterminé dans les articles R.232-5 et suivants du code du travail.

La compréhension dont vous faites preuve à l'égard de vos collègues vous honore, elle ne doit pas vous empêcher d'exiger de votre employeur qu'il respecte la réglementation concernant la protection contre le tabagisme. Lisez les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose pour arriver à faire respecter vos droits.